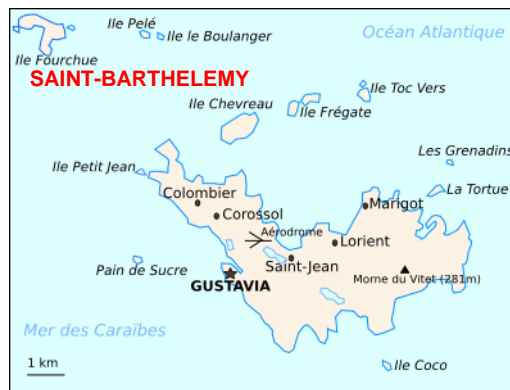
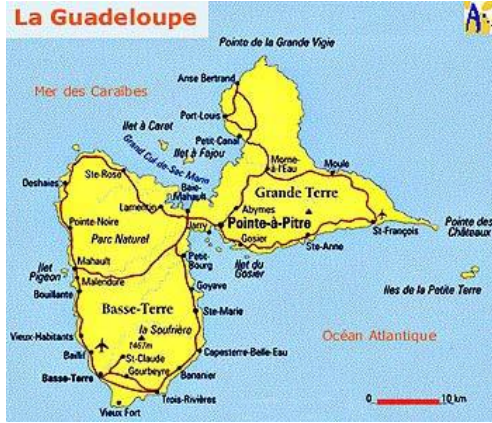




Rapport d'activité  
**ARCOM ANTILLES-GUYANE**  
  
2023

Rapport d'activité 2023



## **I. BILAN de L'année**

### **Visite du Président de l'ARCOM**

L'année 2023 a démarré avec la visite du président Maistre en Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin. Il était accompagné de Mme Laudrin, directrice du Secrétariat général aux Territoires, Mme Boniface, Directrice de cabinet, Mme Liutkus, Directrice de la communication et M. Meslon directeur de la direction radio et audio-numérique.

Cette visite a permis de rencontrer les opérateurs télé et radios. Il a été sujet notamment du déploiement du DAB + ainsi qu'un échange avec les recteurs de Guadeloupe et de Martinique autour de l'éducation aux médias et à l'information.

### **Radio**

Deux procédures d'appel aux candidatures étaient en cours. De nouvelles radios ont été autorisées : En Guyane, deux de catégorie A sur Cayenne et une de catégorie B à Cayenne et Kourou. En Guadeloupe, Un nouveau service avec Maxxi et la disparition d'Eclair FM.

On notera en radio, l'autorisation en Guyane de trois nouveaux services , Mo News Radio (cat b) avec un format généraliste à Cayenne et Kourou et deux services de cat A, Fly FM et Cemavybz FM à Cayenne.

A noter que Péyi Guyane a obtenu 6 fréquences supplémentaires dans l'intérieur guyanais.

En Guadeloupe, MAxxi Antilles, service diffusé en Martinique a été autorisé en Guadeloupe.

L'appel de Saint-Martin qui avait été suspendu a été relancé, la sélection propose deux nouveaux services, Radio Fusion (Musical avec de l'info de Saint-Martin) en cat B et radio Média SXM en catégorie A qui est un média en milieu scolaire.

### **DAB+**

Depuis janvier 2023, une expérimentation de diffusion en DAB+ est en cours sur la Martinique. Cette expérimentation est portée par M. De Creny, titulaire d'autorisations en FM avec 3 autres radios partenaires et le service public local.

Après d'importantes difficultés techniques, la diffusion est stable d'un point de vue technique, les coûts et les difficultés sont bien identifiées.

Cette expérimentation a fait avancer la réflexion des opérateurs et de nouvelles expérimentations pourraient voir le jour en 2024 en Martinique et en Guadeloupe.

### **Télévision**

L'année a été marquée par la liquidation de deux télévisions locales privées de Guadeloupe, Eclair TV et Alizés TV qui avaient été autorisées en 2015 sur un duplex.

Le comité est en procédure de reconduction pour trois services, Canal 10, ViàATV et KMT. Il a publié les décisions de reconductibilité et à organiser les audiences publiques en décembre.

### **Suivi de Programmes**

Le suivi des programmes en radio et en TV constitue une part non négligeable des activités du CTA. Pour ce qui concerne la télévision, des visionnages des services du territoire sont réalisés au moins 4 jours dans la semaine. Quant aux radios, une quarantaine a été écoutée parmi lesquelles 24 ont fait l'objet d'une note. Pour ces deux médias, des saisines et auto-saisines ont été instruites.

Radio	HANDI FM Allo Le Monde	4/4	Saisine auditrice Propos diffamants	Sans objet	
Radio	Radio Contact	12/4	Autosaisine: Propos discriminatoires	Sans objet	
TV	Via ATV: Martinique ds l'assiette	19/5	Autosaisine Publicité clandestine	Instruction Arcom	Mise en garde
Radio	RCI Martinique	7/8	Auto saisine Honnêteté de l'information	Sans objet	
TV	Via ATV : Sa Ka Fèt	7/9	Auto saisine Honnêteté de l'information	Instruction Arcom	Sans objet
TV	Via ATV : Libre Eco	5/10	Autosaisine Publicité clandestine	Instruction Arcom	Mise en gade

### - **Education aux médias et à l'information**

Le comité suite à des rencontres avec les correspondants EMI des rectorats sur les 3 territoires a été nommé membre des cellules académiques Éducation aux médias en Guadeloupe et en Guyane. En Martinique, il a été acté que le secrétaire général participera à une formation des professeurs dans le cadre de l'opération, une web-radio, un parrain et au prochain jury Mediatik.

En Martinique, le comité a organisé en juillet, une rencontre avec le rectorat, l'ARS et les radios associatives pour échanger sur les politiques de ces institutions et les actions que les médias déploient sur ces problématiques.

Le secrétaire général est intervenu dans deux établissements pour présenter les missions de l'Arcom pendant la semaine de la presse à l'école.

### -Autres rencontres

D'autres rencontres ont été organisées avec la déléguée à l'égalité Homme-Femme de la Collectivité de Martinique Mme Dérigent et Mme Casanova, l'élue président la commission.

Le comité fait aussi partie du CORAH en Martinique et a participé à des réunions avec la commission de la haine en ligne et notamment à la journée Mondiale contre les violences faites aux femmes (cyberharcèlement) en novembre 2024 pour présenter les missions de l'Arcom.

Dans le cadre de la promotion du sport féminin dans les médias, le comité à rencontrer les DRAJES locales, les comités olympiques territoriaux et a commencé à sensibiliser les médias sur cette thématique.

## **II. Composition et fonctionnement du comité**

### 1) Composition

La présidente Mme Hélène Rouland-Boyer en poste depuis septembre 2022 a démissionné en aout 2023 et a été remplacée par M. Jean-Michel Laso le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le comité a accueilli M. Jean-Maurice Montoute, comme nouveau membre le 20 septembre 2023.

Les membres :

Nom	prénom	Lieu de résidence		Date de 1ere nomination	Echéance du mandat	Nb mandat
TOUMSON	Yolande-Salomé	Martinique	Conseiller audiovisuel à la DAC de Martinique	16/12/2020	16/12/2024	1
FLORY	Christelle	Saint-Martin	consultante en Ingénierie de projet	7 /02/2012	23/03/2024	3
NERON	Henri	Guyane	Ancien journaliste	25/01/2015	20/02/2027	3
MONPIERRE	Patricia	Guadeloupe	Chargée de mission dans une école d'animation 3D	15/09/2016	15/09/2024	2
MONTOUTE	Jean-maurice	Guyane	Directeur communication du parc amazonien	20/09/2023	20/09/2029	1

Les agents affectés à la délégation territoriale sont :

- M. ODRY Boris, Secrétaire général et attaché technique nommé le 10 septembre 2012 ;
- Mme Catherine VICTOR, nouvelle chargée de mission depuis le 1<sup>er</sup> Août 2022.
- Mme FEVAL Kelly, secrétaire assistante, mise à disposition par la Préfecture de la Martinique depuis le 4 janvier 2016.

Les locaux du comité sont situés au Lamentin en Martinique.

Le comité a tenu sept réunions (six en présentiel) et trois consultations électroniques.

### III. Paysage audiovisuel

#### 1) Paysage radiophonique

Le comité couvre cinq territoires bien distincts : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Ces territoires ne sont pas contigus et ont des statuts législatifs différents.

Pour rappel, seules des radios de catégorie A et B sont autorisées sur ces territoires.

Le comité est donc compétent sur l'ensemble de ces opérateurs.

#### 1. Répartition des opérateurs autorisés en FM par catégorie

	CTA des Antilles et de la Guyane			
	Cat A	Cat B	Service public	TOTAL
Nombre de services	74	36	4	114
Nombre de fréquences	131	131	69	331 (262)
Part des services	65%	32%	3%	100%
Part des fréquences	40%	40%	20%	100%

#### 2. Répartition des services par territoire

Au 31 décembre 2023, la répartition des services autorisés par territoire s'établit comme suit :

Territoire	Catégorie A	Catégorie B	Total services privés	SP
Guadeloupe	19	14	33	2
Guyane	25	11	36	3
Martinique	20	12	32	2
Saint-Barthélemy	4	3	7	2
Saint-Martin	7	3	10	2

2) Paysage des télévisions locales

Le paysage télévisuel du CTA est composé de :

- 3 services locaux de télévision du service public (Guadeloupe la 1<sup>ère</sup>, Martinique la 1<sup>ère</sup> et Guyane la 1<sup>ère</sup>) qui ne relèvent pas du champ de compétence du comité mais pour lesquels une veille des programmes est assurée ;
- 5 services de télévisions locales privées, un en Guadeloupe, trois en Martinique, un à Saint-Martin.

**IV. Activités du comité**

**A. Activité générale**

Activité	Nombre	Commentaire
Saisines	6	Sur les programmes/la publicité/déontologie
Réunions	7	6 en présentiel
Consultations électroniques	3	
Avis	4	Modification de capital, recevabilité, sélection
Décisions	27	
Publications au JO	23	

**B. Activité détaillée**

	Décisions	Avis	Avenant convention	ou	Publication JO
Modifications	9				
Administratives	7	1	4		1
Programmes	2		2		
Techniques	0				
Appels	1	3			
lancement	1				
Recevabilité d'opérateur		1			
Allotissements déjà autorisés		2			
Nouveaux allotissements					
Reconductions	16				
Reconductibilité (nbre opérateurs)	13				3
	3				3
Reconductions (nbre opérateurs)					
Négociation des conventions					
Autorisations temporaires	3				
Radio	3				3
TV	0				
Manquements / Infractions	12				

Mise en garde/ Fiches d'alerte	12			
Proposition de Mise en demeure	0			
Propositions de sanction	0			
<b>TOTAL</b>				

### C. Appels aux candidatures pour des services de radiodiffusion

- un appel en Guadeloupe, Martinique et Guyane a été lancé le 1<sup>er</sup> Octobre 2021 (28 allotissements). Les autorisations ont été délivrées en juillet 2023 avec 4 nouveaux serv
- un appel a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 sur Saint-Martin (3 allotissements) puis suspendu et réouvert avec une nouvelle fréquence en mars 2023. Le comité a rendu sa sélection en juillet 2023 et l'Arcom a publié sa sélection en septembre. Les autorisations ont été délivrées en mars 2024.

### D. Contrôles techniques

Des contrôles techniques de fréquences en FM et en télévision ont été réalisés sur les territoires de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Martin.

Une mission en recherche de brouillage a été réalisée sur La Guadeloupe, la Martinique et Saint-Martin en avril 2023 avec le renfort de PRCS.

Activité détaillée de l'ATA	Total
Temporaires (nombre d'instructions)	3
Modifications techniques FM (nombre d'études et suivis)	2
Modifications techniques TNT (nombre de visites sites et émetteurs)	0
Entraides inter CTA (nombre de jours)	0
Zones sensibles FM (Plaintes - nombre de déplacement)	0
Zones sensibles TNT (Plaintes - nombre de déplacements)	2
Vérification fréquences TNT (nombre de Mux vérifiés)	4
Vérification fréquences FM (nombre de fréquences vérifiées)	205
Formation autres ATA (nombre de jours)	0

### E. Pluralisme

Le comité n'a pas relevé de manquements concernant le pluralisme sur les médias locaux.

### F. Relations extérieures et communication

Durant cette année, le comité a multiplié les rencontres avec les institutions et des acteurs autres que les opérateurs télé et radio.

---

## **G. Moyens matériels du comité**

### a. Locaux

Le CTA est hébergé sur la commune du Lamentin dans un local privé.

### b. Informatique et télécom

Depuis le mois de décembre, le lien internet entre Paris et le CTA a évolué vers un débit de 12 Go. La vitesse de connexion est désormais correcte.

### c. Matériels de contrôle

L'appareil de mesure, l'Hexylon de Gsertel a été calibré en aout 2023.

### d. Véhicule

Le véhicule de service, la Peugeot 3008 hybride rechargeable répond au besoin du CTA. Cependant la consommation d'essence a largement augmenté par rapport à celle du Scénic. L'absence de borne électrique au bureau, ou au domicile ne permet pas de faire d'économies d'essence.

## **V. Bilan, propositions, perspectives**

L'année 2024 s'annonce riche.

Elle a déjà démarré avec la visite de M. Godechot pour le déploiement du DAB+. Cette mission annonce sûrement plusieurs nouvelles expérimentations DAB+ en Martinique et peut-être en Guadeloupe.

Les appels généraux en FM sur l'ensemble des territoires du ressort du CTA seront lancés en mars et il faudra finaliser les procédures de reconduction des quatre télévisions locales privées avec la négociation des conventions.

L'activité du CTA sur la thématique EMI va être croissante. D'ores et déjà les réunions annuelles avec le rectorat et les médias locaux sont à organiser sur les trois territoires et une participation active à la semaine de la presse à l'école est prévue.

Un autre objectif du comité est de mettre en place en 2024, un bilan financier des radios locales privées du CTA comme il existe le bilan financier des télévisions locales en France.

Deux membres du CTA n'auront pas leur mandat reconduit en 2024. Il faudra nommer trois nouveaux membres.

Les nouvelles règles de renouvellement des membres tous les six ans va être un exercice particulièrement difficile sur nos territoires à faible population.